



www.mairie-brece.fr

FLASH INFOS BRÉCÉ

Du 18 juin 2020

n° 102

Infos Municipales



Épicerie sociale - Epi.Com

Fermeture durant la période estivale :

L'épicerie sociale sera fermée du **3 août au 23 août 2020**

Pour toute urgence, lors de la fermeture, le CCAS vous invite à prendre contact avec une assistante sociale du CDAS, qui se fera le relais auprès des services de la mairie pour l'obtention d'une demande d'aide ponctuelle d'urgence.

Registre canicule

Cette année encore, la mairie met à disposition des personnes fragilisées un registre (nominatif et confidentiel) afin de pouvoir intervenir en cas de canicule. Les personnes âgées ou en situation de handicap souhaitant bénéficier du dispositif sont donc invitées à se faire connaître en mairie.



L'inscription est gratuite et peut être accomplie aussi bien par la personne concernée que par un tiers.

Plan d'urgence aux entreprises et commerces de la métropole

⇒ Dispositif AI-COVID19 Aide à l'investissement

La Métropole de Rennes met en place un dispositif temporaire pour favoriser les investissements nécessaires aux entreprises en complément des aides de l'État et de la Région.

Qui peut en bénéficier ?

Les entreprises industrielles et de services aux entreprises ainsi que les entreprises du bâtiment et des travaux publics installées ou s'implantant sur le territoire de Rennes Métropole, de moins de 250 salariés équivalents temps plein à la date de début du programme.

⇒ AIDE D'URGENCE Commerçants Artisans

Une aide attribuée et financée par Rennes Métropole, en partenariat avec la CCI 35 et la CMA 35, pour accompagner la reprise de l'activité commerciale et artisanale en complément des aides de l'État et de la Région. Un soutien aux investissements portés par les TPE des 43 communes de la Métropole dans l'adaptation aux changements induits par le COVID 19 et ses suites.

Qui peut en bénéficier ?

Toute entreprise commerciale et artisanale indépendante inscrite au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers de services ayant au maximum 10 salariés en CDI équivalent temps plein et un chiffre d'affaires ne dépassant pas 1 millions d'euros.

Rendez-vous sur la plateforme metropole.rennes.fr/aides-eco pour créer votre espace personnel et laissez-vous guider !

Renouvellement du conseil d'administration Centre Communal d'Action Sociale - CCAS

Appel à candidature

Vous souhaitez vous investir dans la vie sociale de votre commune, valoriser la solidarité, favoriser les échanges et apporter une expertise sur les besoins et attentes des familles, des personnes âgées, handicapées, des personnes en situation de précarité...

2 possibilités s'offrent à vous :

1/ Siéger au Conseil d'Administration du CCAS de Brécé, au titre de l'une des associations citées ci-dessous, l'association dont vous êtes membre peut proposer votre candidature au Maire :

- Une association œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions
- Une association familiale désignée sur proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales
- Une association de retraités et de personnes âgées
- Une association de personnes handicapées

2/ S'investir sur des actions ponctuelles permettant au CCAS de mener à bien ses missions générales de prévention et de développement social dans la commune.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 10 juillet 2020.

Dépôts sauvages

Des déchets ont été retrouvés à côté d'un conteneur à verres. Les dépôts sauvages sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975. Se débarrasser de ses déchets encombrants sur un trottoir, au coin d'un bois ou dans une rivière



est un comportement irresponsable mais malheureusement encore trop fréquent. Ces cimetières sauvages de déchets polluent les sols, les eaux, l'air et dégradent les paysages. Merci de ne pas déposer vos déchets n'importe où !

Information travaux

Suite aux travaux et entretiens du pont vert du lieu dit « Les Métairies », la fin des travaux est prévue le **26 juin** prochain.

Annonces

Baby Sitting / soutien scolaire

Amélie, Brécéenne de 15 ans 1/2 vous propose de garder vos enfants à partir de 3 ans, d'apporter un soutien scolaire jusqu'à la 5ème.

Disponible de suite et jusqu'à fin août, à votre domicile à Brécé.

Contact : 06 41 58 97 62 ou par mail : amel141104@gmail.com

INFOS UTILES

Urgences

GENDARMERIE : 17
POMPIERS : 18
Samu : 15 ou 02 99 59 16 16

Services de santé

SOS médecins : 36 24 ou
02 99 53 06 06

Pharmacie de garde : 32 37

Infirmières

Mmes Gautier et Severo
Soins à domicile ou au cabinet
5 rue de Bretagne - Brécé
06 44 85 25 54

Mairie

Du lundi au vendredi :
8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h00
Fermée le mardi après-midi
Samedi 8h30 - 12h00
02 99 00 10 09

accueil@mairie-brece.fr

Médiathèque

Mardi 15h30-17h30
Mercredi 10h00-12h30 et 14h-18h
Vendredi 15h30 - 18h
Samedi 10h - 12h30
02 99 62 10 31

mediatheque@mairie-brece.fr

Collectes des déchets

Numéro vert service déchets
Rennes Métropole: 0.800.01.14.31

Collecte des ordures ménagères

Mardi après-midi

Collecte des bacs jaunes

Vendredi matin semaines impaires

Déchetterie Acigné

Lundi, Jeudi et Vendredi

14H - 18h

Mercredi et Samedi

9h - 12h et 14h - 18h

Plateforme déchets verts Brécé

Lundi et vendredi

9h - 12h

Mercredi et samedi

14h - 18h (17h à partir du 2/11)

Signalement Voirie

Formulaire sur metropole.rennes.fr
rubrique pratique/ @démarches

Dépannage 24h/24

SPL : 02 23 22 00 00

Enedis : 09 726 750 35

GRDF : 0 800 47 33 33



Dès le **mardi 23 juin**, réouverture de la médiathèque aux horaires habituels :

Mardi 15h30-17h30

Mercredi 10h00-12h30 et 14h-18h

Vendredi 15h30 - 18h

Samedi 10h - 12h30

Afin de respecter les mesures sanitaires, le port du masque sera obligatoire pour les plus de 11 ans.

En cas d'affluence, nous nous réservons le droit de réguler les entrées dans l'enceinte de la médiathèque.

Pour information, les abonnements ont été prolongés automatiquement de deux mois. N'hésitez pas à nous contacter pour toute demande d'information.



Urbanisme

L'urbanisme est régleménté par le [plan local d'urbanisme intercommunal](#)

Quel dossier pour quels travaux ?

⇒ **Vous déposerez une déclaration préalable** notamment pour (sauf cas particulier) :

- modifier l'aspect extérieur d'un bâtiment (couverture, fenêtre, carport, etc.)

- créer une surface de plancher ou d'emprise au sol supérieure à 5m² mais inférieure 20m² (ou 40m² en zone urbaine sauf cas d'obligation du recours à l'architecte),

- Clôtures,

- changer la destination de locaux sans modification de la façade

- piscine dont le bassin a une superficie inférieure ou égale à 100m², non couverte ou dont la couverture fait moins de 1,80m de hauteur au dessus du sol

⇒ **Vous déposerez une demande de permis de construire** notamment pour :

- créer une surface supérieure à 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol,

- changer la destination de locaux tout en modifiant la façade ou les structures porteuses,

- piscine dont le bassin a une superficie supérieur à 100m²,

- piscine dont la couverture a plus de 1,80m de haut quelle que soit la superficie.

Pour information les murs de soutènement ne sont pas soumis à déclaration.

Animation enfance jeunesse Léo Lagrange

Croc'Jeux ouvre ses portes pour accueillir les enfants du **lundi 6 juillet au vendredi 31 juillet, et du lundi 24 aout au lundi 31 aout.**

L'espace jeune sera ouvert **du 6 au 31 juillet et du 24 au 28 aout.**

Les programmes détaillés des vacances sont disponibles sur le site de la mairie et à la maison de la jeunesse.

Comment s'inscrire ?

Il faut remplir un dossier d'inscription à l'espace jeunes ainsi que la fiche d'inscription des vacances où il suffit de cocher les activités auxquelles le jeune souhaite participer et le renvoyer à l'animateur.

Pour plus de renseignements sur l'été et nos propositions d'animation, vous pouvez contacter :

- Morgane CARDINEAUD, directrice ALSH :

brece.enfance@leolagrange.org /

02.99.04.28.49

-Antonin HIRTZ, animateur jeunesse :

brece.jeunesse@leolagrange.org /

06.42.38.83.11

Infos Associations - Divers

Annulation d'évènements

La braderie prévue initialement prévue en mai et décalée au dimanche 6 septembre est annulée au vu des conditions d'organisation demandées trop contraignantes. Le Fest-noz prévu fin novembre est également annulé.

Le Festival Enfants prévu les 29 et 30 aout 2020 est également annulé.

Directeur de la publication : Christophe CHEVANCE / Responsable de la publication : Olivia PERCHE

Conception, Réalisation, Impression : Laetitia MOREAU - Mairie de Brécé

Annonces à adresser à accueil@mairie-brece.fr au plus tard le vendredi semaine paire pour une parution le jeudi de la semaine impaire.

Vous pouvez recevoir le Flash Info par email en faisant la demande à accueil@mairie-brece.fr ou via le site www.mairie-brece.fr